



Réponse du ministre des Finances, Gilles Roth, à la question parlementaire n° 4367 du 30 juin 2026 de l'honorable députée Diane Adehm concernant l'évolution de la contribution fiscale du secteur financier (2024-2025)

1. Monsieur le Ministre peut-il me renseigner sur l'évolution de ces chiffres pour les années 2024 et 2025 ?

L'évolution de la contribution du secteur financier dans certaines catégories d'impôts directs pour les années 2024 et 2025 est présentée dans le tableau ci-dessous.

Contribution du secteur financier dans certaines catégories d'impôts directs

	IRC (*)		RTS (*)		Capitaux		Fortune		Contribution du secteur financier	
	Total	Secteur financier	Total	Secteur financier	Total	Secteur financier	Total	Secteur financier	Total	Secteur financier
2015	1.748,0	1.193,6	3.190,1	807,7	298,7	139,5	385,0	312,6	2.453,4	43,6%
2016	1.699,6	1.179,8	3.315,7	845,9	367,7	218,2	509,3	403,1	2.647,0	44,9%
2017	2.114,4	1.586,7	3.676,3	873,6	374,8	203,5	521,0	424,2	3.088,0	46,2%
2018	2.476,2	1.883,5	4.201,6	974,2	509,1	347,1	682,2	572,8	3.777,6	48,0%
2019	2.785,5	2.195,1	4.429,0	1.040,5	515,5	352,6	770,9	662,5	4.359,1	51,9%
2020	2.076,8	1.655,6	4.816,9	1.080,7	419,6	325,7	773,5	657,5	3.719,5	46,0%
2021	2.281,6	1.726,7	5.171,4	1.152,2	758,4	592,4	801,6	692,7	4.164,0	46,2%
2022	2.319,1	1.510,0	5.756,2	1.245,7	748,7	552,8	875,8	765,6	4.074,1	42,0%
2023	2.650,8	1.877,3	6.446,9	1.326,8	799,2	615,5	1.098,0	921,6	4.741,2	43,1%
2024	3.550,4	2.227,3	7.022,2	1.357,2	1.061,0	848,5	1.101,9	886,5	5.319,5	41,8%
2025	3.839,3	2.968,2	7.139,3	1.483,6	808,3	580,2	984,9	845,5	5.877,5	46,0%

(*) Avant déduction impôt de solidarité.

Source chiffres : Administration des Contributions directes (aux erreurs des arrondis près) ; tableau : Cour des comptes (en millions d'euros).

2. Monsieur le Ministre est-il en mesure d'expliquer l'évolution de ces chiffres pour les années en question ?

Pour les recettes présentées dans le tableau ci-dessus, il convient de distinguer les différentes catégories d'impôts et les facteurs qui influencent leur évolution.

Concernant l'impôt sur le revenu des collectivités (IRC), les années 2024 et 2025 se caractérisent par une hausse notable des recettes. Cette évolution s'explique notamment par les bons résultats du secteur bancaire, favorisés par le relèvement des taux d'intérêt opéré par la Banque centrale européenne à partir de 2022.



Pour la retenue d'impôt sur les traitements et salaires (RTS), l'augmentation des recettes reflète la progression de la masse salariale du secteur, portée par la croissance de l'emploi et par la hausse des salaires, soutenue notamment par les tranches indiciaires de 2023 et celle de mai 2025. Autrement dit, le secteur financier demeure un pilier de l'emploi au Luxembourg.

Enfin, les recettes liées aux revenus de capitaux (IRCAP) sont par nature plus volatiles à cause du degré de concentration élevé. Elles peuvent ainsi varier d'une année à l'autre. En ce qui concerne l'impôt sur la fortune (IF), la hausse constatée en 2023 et 2024 est due à quelques contribuables qui ont été imposés pour plusieurs années en une seule fois.

Luxembourg, le 13 juillet 2026

Le ministre des Finances

(s.) Gilles Roth